

## 2 Politique

## Coopération militaire Gabon-Chine

## Le général Wang Yanjun hôte du ministre de la Défense

J.K.M

Libreville/Gabon

**Ce haut gradé chinois est à la tête d'une importante délégation médicale militaire qui séjourne dans notre pays jusqu'au dimanche 10 juin prochain.**

**ARRIVÉS** à Libreville le 6 juin dernier, les membres de la mission médicale militaire chinoise, conduits par le général de division Wang Yanjun, par ailleurs directeur général adjoint de l'Institut d'études de médecine militaire (IEMM) de l'Académie des sciences militaires chinoises, se sont entretenus, hier, au ministère de la Défense nationale, avec le patron des lieux, Étienne Massard Kabinda Makaga. Cette visite s'inscrit dans le cadre des échanges et contacts permanents qu'entretiennent le ministre d'État, ministre de la Défense nationale et son homologue chinois, le général Chang Wanquan. C'est dans cette optique que s'était inscrite la visite officielle qu'avait effectuée, du 3 au 9 décembre 2017, en République populaire de Chine, Étienne Massard Kabinda, à la tête d'une délégation comprenant de hauts res-



Photo : F. M. Mombou

Le ministre d'État, ministre de la Défense nationale recevant un présent de ses hôtes chinois...



Photo : F. M. Mombou

... avant de se quitter au terme de leurs échanges.

ponsables des Forces armées gabonaises. De fait, tout porte à croire que les échanges qu'il a eus, hier, avec le général de division Wang Yanjun ont, tout

naturellement, porté sur le renforcement et le raffermissement de la coopération militaire entre le Gabon et la Chine. Tout en exposant à son hôte les besoins de la

partie gabonaise en matière de santé militaire. Lesquels, selon certains experts, s'articulent essentiellement autour de la formation des personnels, le partage d'expériences, la mise sur pied des programmes communs d'études et de recherches entre les Services de santé militaires (SSM) des deux pays, dans les domaines de la prévention et contrôle des maladies infectieuses tropicales.

Du reste, au terme de la rencontre avec le ministre d'État, ministre de la Défense nationale, ponctuée par une remise des présents, le général de division Wang Yanjun et l'ensemble des membres de sa délégation se sont entretenus avec le directeur général du SSM du Gabon. Et ont eu, dans l'après-midi, une séance de travail à l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba (HIABO). Aujourd'hui, leur séjour se poursuit par des visites de l'Hôpital d'instruction des armées, de l'Institut de cancérologie d'Angondjé et de l'École d'application du Service de santé militaire de Libreville (EASSML).

Le séjour de la mission médicale militaire chinoise en terre gabonaise s'achève dimanche prochain.

## Journée africaine des Frontières

## La Commission nationale fait le point

SM

Libreville/Gabon

**A L'OCCASION** de la célébration de la Journée africaine des Frontières, la Commission nationale des Frontières (CNF) a tenu son assemblée générale, hier, à l'hôtel Boulevard de Libreville. Les travaux ont été présidés par la ministre déléguée auprès du ministre d'État en charge de l'Intérieur, Patricia Taye, en lieu et place du ministre titulaire, Lambert-Noël Matha, par ailleurs, président de ladite Commission.

Au cours de cette réunion, les experts ont tenu informés les responsables des départements ministériels techniques impliqués dans les questions des frontières, des résultats de leurs différentes missions de terrain. Aussi, s'agissait-il de faire le point sur la situation actuelle de nos frontières, et l'utilisation des moyens mis à la disposition de cette commission. Le secrétariat de ladite structure a examiné le programme en lien avec ses missions. Notamment au niveau de la restauration et de l'intégrité du territoire, où il travaillait conjointement avec les experts des pays frontaliers au Gabon. En particulier ceux du



Photo : D.R.

Les membres du gouvernement présents à cette assemblée générale.



Photo : D.R.

Les membres de la Commission nationale des frontières, au cours de leurs travaux.

Congo, avec qui nos experts disent avoir entrepris et finalisé beaucoup d'étapes et traité pratiquement tous les litiges qui étaient en suspens. Tandis qu'avec le Cameroun, ils disent avoir déjà entamé le processus de démarcation par la reconnaissance conjointe de

notre frontière commune. Le secrétaire permanent de la CNF, Victor Mpira, a déclaré à cette effet: «les frontières sont claires sauf qu'il se trouve que sur le plan local, les populations ne les connaissent pas. Ce qui n'est pas forcément un problème. Ce qui en est un, c'est

lorsqu'un État occupe délégitimement le territoire de l'autre».

Par ailleurs, interrogé au sujet de la prétendue occupation par des rebelles congolais d'une partie d'un village du Gabon, ce dernier estime qu'il serait exagéré de parler d'annexion dans le cas précis. D'autant que les images qui ont circulé sont, selon lui, des photos des villages congolais.

Et Victor Mpira d'expliquer : «Le problème de cette zone est connu et a été posé clairement à la partie congolaise. Il s'agit de petite confusion qui existe au niveau de la ligne de partage des eaux. Laquelle est une crête qu'il va falloir retrouver. Il se trouve que cette ligne est généralement exploitée par des individus, croyant qu'ils sont toujours sur leur territoire, alors qu'ils ont empiété le territoire voisin. C'est donc un problème connu et que nous avons déjà théoriquement résolu. C'est à nous de nous rendre sur le terrain pour savoir si les exploitants sont sur notre territoire ou pas.» Pour ce qui est des moyens, il faut simplement retenir qu'à en croire son secrétaire permanent, ceux disponibles actuellement permettent à la Commission nationale des Frontières de travailler.

## Editorial

## Le jeu et les règles

Lin-Joël NDEMBET

Libreville / Gabon

LES professionnels des médias sont appelés, samedi, à élire leurs représentants au sein de la Haute autorité de la Communication (HAC). Pour la seconde fois dans l'histoire de la régulation, seront élus les membres qui assureront pendant cinq ans sa gouvernance. Et pour la seconde fois aussi, il est probable que la consultation accouche d'une controverse née de l'absence de transparence, si les règles du jeu ne sont pas clairement définies et respectées par tous.

De critiques et autres supputations autour des modalités de vote, notamment l'absence de liste d'électeurs connue bien avant le scrutin, malgré les promesses ministérielles de transparence, une sérieuse ombre plane sur ce processus qui comporte des failles évidentes. Ce d'autant que celui-ci donne plutôt libre cours à toutes les manipulations. Non seulement, le collège électoral n'est pas connu d'avance, un autre problème subsiste: au vu des modalités arrêtées autour de la carte de presse qui sert de document de base, chacun peut s'en prévaloir, y compris les non-professionnels, compte tenu de l'absence de statistiques sur le nombre réel des communicateurs répondant aux critères de la profession.

Alors, on court le risque de voir voter des représentants des médias issus des rédactions fictives. Sauf à croire que la situation ainsi créée est voulue à dessein pour servir des buts inavoués, privant ainsi toute une corporation d'acteurs crédibles. Et apporte la preuve de la volonté de triquer, dès le départ, une élection qui devrait plutôt réunir toutes les conditions de transparence.

Face à cet état de fait déplorable, il est illusoire de penser que ceux qui seront élus recevront l'onction d'une corporation qui ne se reconnaîtra que difficilement en eux. La Haute autorité de la Communication naissante, qui pâtit déjà d'une image écornée, en sortira encore bien affaiblie à l'entame de sa mission. Est-ce le but recherché par les gouvernants ?

Or, l'urgence commande de définir de manière consensuelle les règles du jeu pour permettre à l'ensemble des hommes et femmes des médias d'élire librement leurs deux représentants. Ce qui évitera les sempiternelles contestations des votes auxquelles on assiste très souvent dans le pays, que ce soit au niveau politique, associatif qu'à celui des instances professionnelles.

La responsabilité des autorités gouvernementales est grande, pour n'avoir pas pris le temps de mieux engager le processus, lui donnant les allures de capharnaüm. Et aussi, pour avoir échoué, et c'est peu dire, en amont dans l'organisation d'une corporation engluée dans ses errements et autres contradictions. Mais aussi, qu'on tente de maintenir sous l'emprise des forces obscures.

Après la refonte de la Loi fondamentale entraînant la disparition du Conseil national de la Communication (CNC), institution constitutionnelle, en un simple organe de régulation, pour ne pas dire, en un organe technique et administratif pas à l'abri de l'influence du ministère, il est difficile de percevoir une réelle volonté de conforter au mieux le pouvoir de la presse dans notre pays. Plus de trente ans après la naissance de la première instance de la Communication dédiée à la régulation dans notre pays, cette pratique apparaît bien loin de son esprit originel que les pères fondateurs ont dessiné pour coller réellement avec la Loi fondamentale qui consacre pourtant la liberté de la Communication dans notre pays.

La responsabilité de nos gouvernants ne saurait être occultée. Tout comme celle des hommes et femmes qui se sont vus confier durant toutes ces années la mission d'assurer au mieux le bon fonctionnement de ce secteur pour de multiples raisons allant de leur absence d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques, leur irresponsabilité, leur légèreté à leur manque de vision, pour ne citer que ces aspects. On n'oublie pas l'opinion publique qui, par son mutisme, a cautionné le recul observé au sein d'un outil garant de la liberté d'expression, du pluralisme médiatique et autres.

Au demeurant, il y a donc urgence à revenir aux fondamentaux. Les autorités doivent se faire à l'idée que la HAC doit tout mettre en œuvre pour que l'expression plurielle soit garantie, les règles de déontologie et d'éthique respectées. Elle doit faciliter l'accès à l'information, mettre en place un régime de sanctions conçues, connues et acceptées par tous. Elle doit aussi permettre l'ancrage de la déontologie professionnelle. Surtout que la création d'un organe régulateur visait le raffermissement de notre jeune démocratie.

Par conséquent, cet organe de régulation ne doit pas être une planque pour affidés, un exutoire ou encore un simple strapontin. Ses membres, des professionnels aguerris, ayant une lecture présente et passée optimale de la presse dans son ensemble au Gabon, se doivent de mettre en place des règles du jeu démocratique à travers les médias notamment, c'est-à-dire dessiner le nouvel environnement dans la journalistique et de la Communication dont le Gabon a besoin aujourd'hui.